



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

OTIF



**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBahnVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTERNATIONAL
CARRIAGE BY RAIL**

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR
L'ADOPTION D'UN PROTOCOLE FERROVIAIRE A
LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**
Luxembourg, 12 au 23 février 2007

UNIDROIT/OTIF 2007
DCME-RP – Doc. 18
Original: anglais
12 février 2007

SOMMAIRE DES DECISIONS PRISES LE 12 FEVRIER 2007

1. Sur proposition du Gouvernement du Canada, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire.
2. La Conférence a adopté le Règlement intérieur provisoire, sous réserve d'une modification, proposée par le Gouvernement du Luxembourg, visant à l'élection d'un Rapporteur de la Commission plénière.
3. La Conférence a élu le Professeur Sir Roy Goode (Royaume-Uni) Rapporteur de la Commission plénière, sur proposition du Gouvernement du Luxembourg, appuyée par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de l'Allemagne et de la Jordanie, ainsi que par la Commission Européenne.
4. La Conférence a élu S.E. M. Jean Mischo (Luxembourg) Président de la Conférence, sur proposition du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, soutenue par les Gouvernements de l'Allemagne et de la Suède.
5. La Conférence a institué un Comité de vérification des pouvoirs.
6. La Conférence a institué une Commission plénière.
7. La Conférence a élu M. Dominique D'Allaire (Canada) Président de la Commission plénière, sur proposition du Gouvernement de la Finlande, soutenue par le Gouvernement de la Suède.
8. La Commission plénière a décidé de renvoyer l'examen du titre et du préambule du projet de Protocole après avoir achevé l'examen de l'ensemble du texte.

9. La Commission plénière a décidé de renvoyer des modifications de caractère rédactionnel concernant l'article I du projet de Protocole au Comité de rédaction.
10. La Commission plénière a adopté l'article II du projet de Protocole.
11. La Commission plénière a adopté l'article III du projet de Protocole.
12. La Commission a suspendu son examen d'une proposition, faite par l'observateur du Groupe de travail ferroviaire, tendant à l'insertion d'un nouvel article III *bis*, jusqu'à sa prochaine séance.
13. Le Président de la Conférence a annoncé que le Comité de vérification des pouvoirs est composé des représentants des Gouvernements suivants: Fédération de Russie, Indonésie, Luxembourg, Nigéria et Qatar.